



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Pays de la Loire

MENTION CONJOINT COLLABORATEUR

Formalité à déposer dans le mois qui suit la modification

Compléter et signer les formulaires suivants (à télécharger sur notre site internet artisanatpaysdelaloire.fr)

- imprimé de modification d'une société (formulaire M2 en deux feuillets)

Joindre au dossier les pièces justificatives :

- extrait acte de mariage
- copie du jugement du Tribunal d'Instance ou extrait d'acte de naissance portant mention du PACS
- pouvoir s'il y a lieu

Procéder au règlement des frais :

- à l'ordre du Greffe émoluments Registre du Commerce et des Sociétés : 68.14 €
- règlement d'un montant de 84 € pour frais CFE/RM